



Femme-Mixité



Ce 8 mars est la journée internationale des droits des femmes. C'est aussi le jour du sempiternel retour de la merveilleuse méthode Coué. Toutes les femmes vont pouvoir écouter longuement les mêmes spécialistes indiquer longuement ~~toutes les luttes, le mépris et la violence qu'elles ont traversé pour avoir le droit d'être considérées pleinement~~ ah non pardon, « ce qu'elles ont gagné ». Comme si toutes ces avancées n'étaient dues qu'à la participation à une loterie, un simple tirage au sort et hopla vous êtes dignes d'être traitées comme des humains.

Puis la parole va se libérer, pardon se décomplexer et rapidement ces luttes vont être soudainement rabaissées, le soi-disant « tout était mieux avant » va être relâché. Les féministes en lutte d'avant seront maintenant des extrémistes misandres. Évidemment, dans la fonction publique, nous allons entendre le fameux « Ici nous avons atteint l'égalité » : les salaires seraient les mêmes, les chances de réussite aux concours également.

Non, la fonction publique n'a pas atteint l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Il y a encore du chemin à parcourir.

L'immense majorité des aménagements horaires touchent des femmes, les postes à responsabilités sont encore majoritairement obtenus et conservés par des hommes. Encore aujourd'hui le mythe de la promotion canapé circule devant chaque promotion d'une femme à un poste à responsabilité ou à « la longueur de la jupe ». Encore aujourd'hui les femmes sacrifient largement leurs promotions à la tenue de la vie de famille sans que cela ne touche le moins du monde monsieur.

Faites ce constat simplement, combien de



femmes souffrent dans leur scolarité ENFiP en prenant en charge leurs enfants en plus de toutes les autres pressions ? Et combien d'hommes ? Même si certains prennent leur congé paternité, ce n'est pas encore l'égalité.

Oui nous devons encore avancer sur le sujet, et en vérité nous le devons. Par respect pour ces 57 % de femmes qui composent notre administration et par respect pour ces valeurs que nous défendons.

Mais pour lutter il faut être concret : un collectif nommé Femme-Mixité a été lancé au sein de la CGT Bas-Rhin, il se réunit pour discuter, débattre, proposer, créer et partager les valeurs, les idées et les actions de notre syndicat, que ce soit nationalement mais surtout localement.

Le **8 MARS**, nous manifesterons ! Quand les femmes s'arrêtent, tout s'arrête !

Numéraire – Buralistes et Guichets DGFIP

Souvenez-vous, c'était il n'y a pas très longtemps, la DG mettait en place le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) où l'ancienne et véritable proximité des guichets et caisses de la DGFIP était remplacée par une proximité de seuls points de contact, par une concentration (urbanisation) des quelques rares implantations DGFIP et par le transfert des activités d'encaissement au réseau des buralistes.

La Cigogne se souvient avec nostalgie de ce dessin

Mais revenons-en au sujet du jour.

La DG, par une note du 15 novembre 2024, semble découvrir que tous les buralistes ne sont pas exempts de reproches : certains encaisseraient hors-parcours (sur des TPE autres que ceux destinés au paiement de proximité), d'autres ne respecteraient pas les termes du contrat...

Elle redécouvre donc tout l'intérêt du service public d'exercer pleinement ses missions.

La DG conseille donc aux agents des guichets de la DGFIP de proposer PayFiP quand c'est possible, de ne pas orienter l'utilisateur vers le réseau des buralistes (y compris s'il souhaite effectuer un paiement partiel), mais d'accepter le paiement.

Sauf qu'elle oublie qu'elle a supprimé la quasi-totalité des guichets en l'espace de 4 ans. La maladie d'Alzheimer frappe de plus en plus vite, de plus en plus tôt, au sein du paquebot de Bercy.



- FAULSTICH -

À la Chandeleur, bientôt les CREP

Il existe des traditions immuables à la DGFIP, gel du point d'indice, se plaindre de l'attractivité défailante et continuer à saboter nos fonctions, la réduction des acquis et des m², la saison des mutations et la saison des entretiens individuels.

Le fameux CREP, ce moment de discussion franche, ce partage avec un manager à l'écoute, ayant à cœur le service, la fonction et le bien-être de ses agents. Ces mêmes managers qui bientôt auront la lourde et impartiale tâche de juger les candidatures des cadres A lors des mutations à profil. Heureusement que quelques formations suffiront à créer une impartialité totale dans nos managers irréprochables.

Ne tombons bien sûr pas dans le piège du tout rejet, la majorité de nos encadrants ont réellement à cœur le sens de la fonction publique, le bien de leurs services et l'envie du travail bien fait. Mais pour un nombre certain d'entre nous ces CREP ne sont pas une partie de plaisir. Afin de garantir des CREP de qualité soyez attentifs à suivre la recette suivante :

- Tout d'abord la convocation, avec un délai d'au moins 8 jours avant la date de l'entretien. Ce délai est important pour préparer correctement l'entretien ;
- Soyez attentives et attentifs aux fonctions que vous avez exercé, même celles réalisées une partie de l'année (formation, groupe de travail, surveillance de concours...) ;
- Préparer en amont la partie acquis de l'expérience professionnelle afin de bien mettre en lumière les évolutions de votre parcours, l'expérience, (animation de formation, réunion, tutorat, encadrement, changement de tâches...) ;
- Sincérité sur la mobilité, si un passage de concours, de sélection... ;

- Préparer une liste de formations et de stages que vous souhaitez suivre, en vérifiant si possible SEM@FOR ;
- Bien lire le guide Entretien Évaluation CGT Finances Publiques qui t'aide à préparer chaque rubrique ;
- Cibler les items que vous souhaitez voir évoluer, il faut être raisonnable, objectif et factuel. Si possible préparez un argumentaire ;
- Le fameux entretien : mais ne vous en faites pas la formation sensibilisation au modèle managérial indique que tous les managers sont impartiaux, bons et formés. Aucun risque non ?
- Communication du CREP maximum 8 jours après ;
- Observation sur le CREP maximum 15 jours après ;
- Signature de l'autorité hiérarchique maximum 8 jours après ;
- Signature de l'agent maximum 8 jours après ;
- Recours de l'autorité hiérarchique pendant 15 jours après sa signature ;
- Recours au CAPN dans les 30 jours de la notification de recours de l'autorité hiérarchique.

N'oubliez pas, les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques en local et en national sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches tout au long de la procédure d'évaluation.

Dans le cas improbable où tous les managers ne seraient pas au fait de la déontologie, des bonnes pratiques de notre modèle managérial, la fiche de signalement reste le plus important moyen de mise en visibilité des pratiques toxiques, n'attendez pas l'entretien si votre santé physique et mentale est en danger.

Et puisqu'on parle de CREP, petite information très importante, l'excès de sucre est très mauvais pour la santé, même s'il est local !

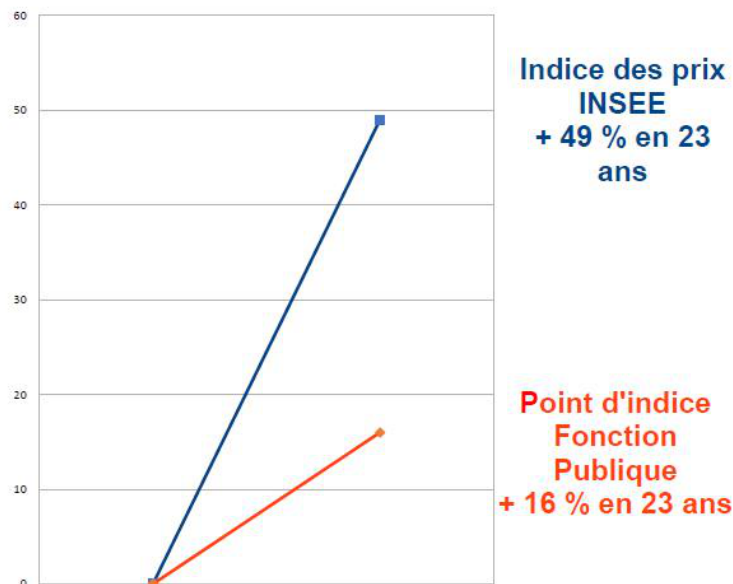
URGENCE SALARIALE

Face à la crise économique et sociale qui décolle, nous avons besoin d'un total changement de logiciel. Pour sortir de l'ornière, augmentons les salaires ! Et celui des fonctionnaires en a furieusement besoin. Eurostat (l'INSEE européen) nous apprend (mais on s'en doutait déjà un petit peu) que le niveau de rémunération des fonctionnaires français.es s'est effondré en 25 ans : la valeur du point d'indice a perdu 30,9% de sa valeur entre 1999 et 2024. Pour l'INSEE, (mode calcul différent), cet effondrement serait moindre : 27,1%.

Contre la politique de l'offre qui consiste à gaver sans cesse les grandes entreprises et à comprimer les salaires, il faut soutenir les salaires. Cette revendication légitime permettrait de relancer la demande en rendant plus solvables les travailleurs et travailleuses, renforcera les caisses sociales par augmentation mécanique des cotisations (retraites, sécurité sociale, chômage...) et augmentera le rendement de l'impôt qui permettra de financer les services publics à hauteur des besoins.

Le ruissellement est une fable qui vise à dissimuler l'accaparement des richesses par une minorité de possédant·e·s.

Évolution 2000-2023
(au 1^{er} juillet 2023 après augmentation :
Point à 4,92 €)



Si le Point d'indice avait suivi l'inflation :

Point en 2000	Inflation	Point en 2023
4,25 €	1,49	6,33 €

#TAX THE RICH

Selon UBS, la fortune cumulée des 46 milliardaires français a augmenté de 14,7% en un an. Pendant ce temps, le pouvoir d'achat des 60% de français les plus pauvres a baissé...

(articles repris du journal « Le Croquant » de nos camarades de la Dordogne, merci à eux)

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat
par l'intermédiaire du correspondant
ou au secrétaire :

Gilles STREICHER

PCRP Strasbourg

10 RUE SIMONIS, 67100 STRASBOURG

Tél : 03 90 41 20 07 ou (0049) 176 7666 49 43

